

	INSTRUCTION LIMITES USUELLES ZONE SUD PORT DE NOUMEA	Réf : IT 1 02-1 Version : E Page 1 sur 5.
---	--	--

Le port de Nouméa se répartit sur 2 plans d'eau distincts administrés par le Port Autonome de Nouvelle Calédonie (PANC) : Petite et Grande Rade.

En Grande Rade : 3 ports privés dont les infrastructures sont gérées par leurs opérateurs : SLN (Doniambo), HOLCIM (baie de Numbo) et EXXON-MOBIL / SOGADOC (Baie des Dames).

Note 1: Un remorqueur obligatoire pour tout navire de plus de 60 m LHT.

Note 2: Restrictions pour les navires citernes : Seuls les navires transportant moins de 1800t. de produits noirs ou de substances liquides nocives, ou moins de 20.000 tonnes de produits blancs sont autorisés à effectuer leur manœuvre de nuit.

1/ PETITE RADE :

Quai		Quai du FED	Quai des Longs Courriers
WGS 84 position		22° 16.120' S / 166° 26.025' E	22° 16.285' S / 166° 26.200' E
Limites	LHT max.	185 m	250 m si 1 safran
	TE max	9,50 m	8,90 m
	Vents	A discuter avec le commandant en fonction des capacités manœuvrières du navire.	
Orientation		092° / 272°	175° / 355°
Longueur du quai		75 m	110 m
Disposition		2 ducs d'albe : Longueur totale installation : 155 m	Hauteur du quai : 3 m au-dessus du zéro des cartes
Utilisation des remorqueurs		LHT > 170 m sans propulseur d'étrave : 1 remorqueur. LHT > 205 m même avec propulseur : 2 remorqueurs. Dérogation des pilotes possible après évaluation des qualités manœuvrières du navire (ex : navires équipés de « Pods. »)	
Jour et nuit restrictions		Jour et nuit	
Navires citernes restrictions		N/A	
Autres		Mouillage en Petite Rade interdit sauf autorisation spéciale du Commandant du Port (mouillage A9)	

Nota 3: Le chenal d'accès à la Petite Rade doit être dégagé pour toute manœuvre de paquebots confirmé en VHF par l'officier de port.

	INSTRUCTION LIMITES USUELLES ZONE SUD PORT DE NOUMEA	Réf : IT 1 02-1 Version : E Page 2 sur 5.
---	---	---

2/ GRANDE RADE :

➤ Grand Quai :

Postes		Poste petits rouliers	Poste 4	Poste 5	Poste 6	Poste 7
WGS 84 position			22° 15.900' S 166° 26.180' E	22° 15.885' S 166° 26.085' E	22° 15.860' S 166° 25.985' E	22° 15.840' S 166° 25.900' E
Limites	LHT max.	Longueur : sans limitation – Voir ci-après longueurs des postes à quai.				
	TE max.	5 m	9,80 m	10 m	10,3 m	10,3 m
Orientation		105° / 285°				
Longueur du quai		Total : 750 m				
Disposition		68 m entre A and 1	160 m entre bollards 1 & 7	160 m entre bollards 7 & 13	160 m entre bollards 13&19	190 m entre bollards 19&26
Utilisation des remorqueurs		Un remorqueur si LHT>60 m	Navires de plus de LHT>170 m. <u>sans</u> propulseurs d'étrave : 2 remorqueurs obligatoires pour accostage et appareillage si Tribord à quai.			2 remorqueurs* à l'accostage et l'appareillage si pointes dans la scorie ou navire <u>sans</u> propulseur <u>sauf</u> Paquebot
						Voiturier LHT>150 m <u>sans</u> propulseur d'étrave : 2 remorqueurs Voiturier LHT>150 m <u>avec</u> propulseur d'étrave et vent >15 nœuds: 2 remorqueurs
Jour et nuit restrictions		Jour et nuit.				
Dispositions spéciales						Bâbord à quai* recommandé pour Paquebots.
Autres		*Pendant la durée des travaux de construction du Poste 8 : - Contact avec le chantier ou le Port sur VHF 12 avant une manœuvre. - Zone de travail délimitée par balises jaunes lumineuses. - Voir les conditions d'utilisation des remorqueurs pour le Poste 7. - Voir bord à quai recommandé pour les paquebots au poste 7.				

	INSTRUCTION LIMITES USUELLES ZONE SUD PORT DE NOUMEA	Réf : IT 1 02-1 Version : E Page 3 sur 5.
---	---	---

➤ **DONIAMBO (Société Le Nickel - S.L.N.)**

Poste		Quai Sud	Quai Nord Ouest	
		Poste 1	Poste ¾	Poste 5
WGS 84 position			22° 15.500' S 166° 26.130' E	22° 15.450' S 166° 26.095' E
Limites	LHT max.	Plus en service	N/A	N/A
	TE max.		9,90 m sous condition de marée*	10 m 9,70 m (Tankers)
Orientation		061°/241°	143° / 323°	
Longueur du quai		180 m	260 m	130 m + D.A. à 70 m dans le NW du coin du quai.
Bord à quai		N/A	Accostage Bd à quai sauf accord SLN.	Accostage Td à quai sauf accord SLN.
Jour et nuit Restrictions		N/A	Jour et nuit. Les navires à pleine charge ne peuvent accoster qu'avec des hauteurs d'eau > 0,8m	Jour et nuit sauf conditions particulières pour navires citernes.
Utilisation des remorqueurs		Plus en service	2 remorqueurs → A l'accostage : - minéraliers > 35.000 tonnes (de Port en Lourd). A l'appareillage : - Vent secteur Ouest >10 nds. - TE > 6,50 mètres.	2 remorqueurs → pour navires LHT>150m sans propulseurs d'étrave.
Jour et nuit Restrictions Navires citernes		N/A	N/A	Les navires-citernes transportant plus de 1800 t de produits noirs ou de substances liquides nocives, ou plus de 20.000 t de produits blancs ne peuvent effectuer leur manœuvre que de jour.
Utilisation des remorqueurs Navires citernes		N/A	N/A	2 remorqueurs → pour navires-citernes si LHT > 100 m sauf si propulseur d'étrave.

	INSTRUCTION LIMITES USUELLES ZONE SUD PORT DE NOUMEA	Réf : IT 1 02-1 Version : E Page 4 sur 5.
---	---	---

➤ **BAIE DES DAMES (installations privées EXXON-MOBIL)**

Postes		Appontement petits navires citernes	Poste de pompage en mer MBM
WGS 84 position		22° 14.170' S 166° 24.405' E	22° 14.360' S 166° 24.200' E (position de l'ancre si mouillage)
Limites	LHT max	100 m dont 25 m de murailles droites	200 m
	TE max	4,70 m	10,40 m
	Force de vent maxi	20 noeuds	35 noeuds réduits à 20 noeuds en cas de vent d'Ouest (NW à SW)
Bord à quai		Indifférent	Indifférent
Orientation		135° / 315°	102°
Longueur du quai		10 m	380 m entres coffres AV et AR
Disposition		2 ducs d'albe de chaque côté de l'appontement. Longueur totale : 60 m.	6 coffres et deux espars marquant 2 manifolds 8" .
Utilisation des remorqueurs		1 remorqueur pour les navires LPG quelque soit la longueur.	2 remorqueurs à l'accostage et à l'appareillage
Lamanage		1 chaloupe si LOA > 60m. Pointes AV et AR sur coffres.	2 chaloupes à l'accostage si disponible, 1 à l'appareillage. 2 aussières par coffres.
Jour et nuit Restrictions Navires citernes		Jour et nuit.	Accostage de jour uniquement. Appareillage de nuit possible si PEL < 1800t. de produits noirs ou de substances liquides nocives, ou < 20.000 tonnes de produits blancs.
Particularités		Interdiction de manœuvrer si un pétrolier est amarré au MBM. Wharf en mauvais état, Les 2 ducs d'albe W en très mauvais état.	L'utilisation de l'ancre sur la ligne des coffres du large a été rendu facultatif et reste à la discrétion du pilote.
Limites opérationnelles de Mobil du 01/06/2014 :		Port en lourd : 5000 t Déplacement max : 6000 t	Port en lourd : 50 000 t Déplacement max : 60 000 t 2 amarres par coffres 2 remorqueurs (2000 Cv min) Le pilote s'assure que toutes les amarres soient raides avant de débarquer et que les crocs travaillent dans le bon sens. Le pilote contacte le terminal si le vent atteint 20 noeuds.

	INSTRUCTION LIMITES USUELLES ZONE SUD PORT DE NOUMEA	Réf : IT 1 02-1 Version : E Page 5 sur 5.
---	---	---

➤ **Quai d'attente petits navires citernes (PANC)**

Poste		Appontement LCT
WGS 84 position		22° 14.442' S / 166° 24.423' E
Limites	LHT max	80 m
	TE max	4,50 m
	Port en Lourd max	2000 tonnes
Orientation		117° / 297°
Longueur du quai		30 mètres entres 2 ducs d'albe
Disposition		Passerelle sur chaque ducs d'albe
Utilisation des remorqueurs		1 remorqueur pour navire de plus de 60 m.
Jour et nuit restrictions		Jour et nuit.
Navires citernes restrictions		Oui
Autres		

➤ **Baie de NUMBO (Cimenterie)**

Poste		Installation pour cimentiers et transport de clinker
WGS 84 position		22° 14.825' S / 166° 24.675' E (position de l'ancre)
Limites	LHT max	170 m (Pas de dérogation)
	TE max	9 m
Orientation		185°
Longueur du quai		530 m. entres coffre AV et coffre AR
Disposition		3 ducs d'albe et 4 coffres d'amarrage
Utilisation des remorqueurs		1 remorqueur obligatoire
Jour et nuit restrictions		Accostage de jour uniquement Appareillage de nuit possible
Autres		Les navires accostent Bâbord sur les 3 ducs d'albe. Trémie sur le duc d'albe du milieu : Ne surtout pas toucher !